

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAUSSES A L'AUBRAC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REUNION DU 30 MARS 2021

Date de convocation	24/03/2021
Nombre de conseillers en exercice	43
Nombre de conseillers présents	39
Votes par procuration	3
Votes exprimés	42

L'an deux mille vingt et un, le trente mars à 20h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Causse à l'Aubrac s'est réuni à la salle des fêtes de CAMPAGNAC le bourg 12560 CAMPAGNAC sous la présidence de Christian NAUDAN, son Président.

Présents :

BERTHOLENE : Christine PRESNE, Christophe BERNIE, Nathalie LACAZE
CAMPAGNAC : Jean-Michel LADET Eliane LABEAUME
CASTELNAU DE MANDAILLES : Sandra SIELVY, Gérard TARAYRE
GAILLAC D'AVEYRON : François LACAZE
LA CAPELLE BONANCE : Jean-Louis SANNIE
LAISSAC SEVERAC L'EGLISE : David MINERVA, Mireille GALTIER, Françoise RIGAL, Olivier VALENTIN, Jean-François VIDAL
PALMAS D'AVEYRON : Catherine SANNIE CARRIERE, Henri VAN HERPEN
PIERREFICHE : Raphaël BACH
PRADES D'AUBRAC : Roger AUGUY
POMAYROLS : Christine VERLAGUET
SAINTE EULALIE D'OLT : Christian NAUDAN
SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC : Marc BORIES, Hervé LADSOUS Florence PHILIPPE, Christine SAHUET, Bruno VEDRINE,
SAINT LAURENT D'OLT : Alain VIOULAC, Nathalie LAURIOL
SAINT MARTIN DE LENNE : Sébastien CROS
SAINT SATURNIN DE LENNE : Yves BIOULAC
SEVERAC D'AVEYRON : Mélanie BRUNET, André CARNAC, Maryse CAZES CORBOZ, Philippe COSTES, Edmond GROS, Damien LAURAIN, Jérôme DE LESCURE, Isabelle LABRO, Nathalie MARTY, Régine ROZIERE, Jean-Marc SAHUQUET
VIMENET : Laurent AGATOR

Excusés :

Jean-Paul PEYRAC

Absents :

Excusés avec pouvoirs :

Laurence ADAM qui donne pouvoir à Marc BORIES, Isabelle LABRO qui donne pouvoir à André CARNAC, Laurent AGATOR qui donne pouvoir à François LACAZE

Secrétaire de séance :

Eliane LABEAUME

1. Approbation du compte-rendu du 23 février 2021

Nomenclature : 5.2

Rapporteur : Le Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Approuve le compte rendu de la réunion du 23 février 2021.

2. Affectation des résultats- budget principal

Nomenclature : 7.1

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats de clôture d'exploitation 2020 comme suit :

Pour mémoire prévisions budgétaires 2020
(023 - 021 virement à la section d'investissement) : + 1 018 061,60 €

Détermination du résultat à affecter :

Report à nouveau (002 de l'exercice) : + 399 517,05 €
(Excédent ou déficit antérieur reporté)

Résultat d'exploitation de l'exercice 2020 : + 1 288 999,38 €

Total à affecter : + 1 688 516,43 €

Besoin de financement d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement 2020 avec Report 2019 : -664 104,25 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement au 31/12/2020 : -761 421,84 €
Besoin de Financement de la section d'investissement : -1 425 526,29

Décision d'affectation :

en section d'investissement (1068) = + 1 425 526,29 €
en section de fonctionnement en report à nouveau (002) = + 262 990,14 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Affecte les résultats du budget général comme proposé

3. Affectation du résultat- maison médicale de LAISSAC SEVERAC L'EGLISE

Nomenclature : 7.1

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats de clôture d'exploitation 2020.

Pour mémoire prévisions budgétaires 2020
(023 - 021 virement à la section d'investissement) : + 49 800,00 €

Détermination du résultat à affecter :

Report à nouveau (002 de l'exercice) : + 884,17 €
(Excédent ou déficit antérieur reporté)

Résultat d'exploitation de l'exercice 2020 : + 61 265,48 €

Total à affecter : + 62 149,65 €

Besoin de financement d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement 2020 avec Report 2019 : -48 944,26 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement au 31/12/2020 : 0 €
Besoin de Financement de la section d'investissement : -48 944,26 €

proposition d'affectation

en section d'investissement (1068) = + 48 944,26 €
en section de fonctionnement report à nouveau (002) = + 13 205,39 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Affecte les résultats du budget annexe maison médicale de LAISSAC SEVERAC L'EGLISE comme proposé

4. Affectation du résultat- maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats de clôture d'exploitation 2020.

Pour mémoire prévisions budgétaires 2020
(023 - 021 virement à la section d'investissement) : + 15 600,00 €

Détermination du résultat à affecter :

Report à nouveau (002 de l'exercice) : - 6 666,58 €
(Excédent ou déficit antérieur reporté)

Résultat d'exploitation de l'exercice 2020 : + 24 491,52 €

Total à affecter : + 17 824,94 €

Besoin de financement d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement 2020 avec Report 2019 : -17 844,21€
Solde des Restes à réaliser d'investissement au 31/12/2020 : 0 €
Besoin de Financement de la section d'investissement : -17 844,21 €

proposition d'affectation

Affectation en section d'investissement (1068)	+ 17 824,94 €
Affectation en fonctionnement -report à nouveau (002) =	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Affecte les résultats du budget annexe maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT comme proposé

5. Affectation du résultat- budget annexe atelier relais

Nomenclature : 7.1

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats de clôture d'exploitation 2020.

Pour mémoire prévisions budgétaires 2020

(023 - 021 virement à la section d'investissement) : + 17 105,00 €

Détermination du résultat à affecter :

Report à nouveau (002 de l'exercice) : (Excédent ou déficit antérieur reporté)	+ 0 €
---	-------

Résultat d'exploitation de l'exercice 2020 :	+ 18 731,53 €
--	---------------

Total à affecter :	+ 18 731,53 €
--------------------	---------------

Besoin de financement d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement 2020 avec Report 2019 :	- 20 911,95
Solde des Restes à réaliser d'investissement au 31/12/2020 :	0 €
Besoin de Financement de la section d'investissement :	- 20 911,95

Proposition d'affectation

Affectation en section d'investissement (1068) =	+ 18 731,53 €
Affectation en fonctionnement-report à nouveau (002) =	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Affecte les résultats du budget annexe atelier relais comme proposé

6. Affectation des résultats - budget annexe de l'assainissement non collectif

Nomenclature 7.1

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter comme suit les résultats du budget SPANC

Pour mémoire prévisions budgétaires 2020

(023 - 021 virement à la section d'investissement) : + 2 956,01 €

Détermination du résultat à affecter :

Report à nouveau (002 de l'exercice) : (Excédent ou déficit antérieur reporté)	+ 5 633,16 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2020 :	- 2 677,15 €
Total à affecter :	+ 2 956,01 €

Besoin de financement d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement 2020 avec Report 2019 :	+ 9 816,02 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement au 31/12/2020 :	0 €
Besoin de Financement de la section d'investissement :	+ 9 816,02 €

Proposition d'affectation

Affectation en section d'investissement (1068) :	0 €
Affectation en report à nouveau (002) =	+ 2 956,01 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Affecte les résultats du budget annexe de l'assainissement non collectif comme proposé

7. Budget 2021- état du personnel
--

Rapporteur : M. le Président
Nomenclature 7.1

L'état du personnel constitue une annexe aux maquettes utilisées pour la présentation réglementaire du budget primitif et du compte administratif. Cette annexe est fixée par les instructions budgétaires et comptables M14. L'état du personnel est le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS - titulaires ou stagiaires		
grade	Effectifs budgétaires	durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché principal	1	35 h
Attaché principal	1	27 h
Rédacteur Principal 1ère classe	1	35 h
Rédacteur	1	35 h
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	35 h
Adjoint administratif	2	35 h
FILIERE TECHNIQUE		
Ingénieur	1	35 h
Technicien Principal 1ère classe	1	35 h

Agent de maitrise principal	1	35h
Agent de maitrise	1	35 h
Adjoint technique principal 1ère classe	4	35 h
Adjoint technique principal 2ème classe	7	35 h
Adjoint technique	13	35 h
Adjoint technique principal 2ème classe	1	28 h
Adjoint technique	1	8,5 h
FILIERE CULTURE		
Adjoint du patrimoine	1	35 h
TOTAL titulaires	38	

EMPLOIS PERMANENTS - contractuels

Attaché CDD - 3 ans Article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu' aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté (fin contrat le 31/08/2021)	1	35 H
Adjoint Technique CDD- 1 an Article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (fin contrat le 31/03/2020)	1	35 H
Adjoint Administratif CDD- 1 an Article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (fin contrat le 01/04/2021)	1	17,5 / 35H
TOTAL Agents contractuels de droit public sur un emploi permanent	3	

Total général	41
----------------------	-----------

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Arrête l'état du personnel comme présenté par le Président

8. Budget 2021- Fiscalité locale vote des taux de Taxe d'Enlèvement d'ordures ménagères

Nomenclature 7.1

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé aux conseillers communautaires de ne pas augmenter les taux de la taxe OM.

Il est rappelé que les taux de TEOM ont été lissés sur 10 ans, conformément à la délibération du 25 septembre 2018 avec un taux cible à 12.45%.

Sans augmentation du taux cibles les taux lissés seront les suivants :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Taux moyen
Saint-Geniez "Bourg	11,19%	11,32%	11,44%	11,57%	11,69%	11,82%	11,94%	12,07%	12,19%	12,32%	12,45%	12,45%

centre" 100 %												
Saint-Geniez "ZA, Ste-Eulalie" 70 %	7,84%	8,30%	8,76%	9,22%	9,68%	10,14%	10,60%	11,06%	11,52%	11,98%	12,45%	
Ecarts 50 % (Prades, Verlaquet, Pierrefiche, Pomayrols, Ste-Eulalie, Castelnau, St-Geniez écarts)	5,59%	6,28%	6,96%	7,65%	8,33%	9,02%	9,70%	10,39%	11,07%	11,76%	12,45%	
Lot et Serre	12,23%	12,25%	12,27%	12,29%	12,32%	12,34%	12,36%	12,38%	12,40%	12,42%	12,45%	
Laissagais	13,75%	13,62%	13,49%	13,36%	13,23%	13,10%	12,97%	12,84%	12,71%	12,58%	12,45%	
Sévérac d'Aveyron	14,50%	14,29%	14,09%	13,88%	13,68%	13,47%	13,27%	13,06%	12,86%	12,65%	12,45%	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Arrête les taux suivants pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément au lissage instauré et au taux cible de 12.45%

	Zone intercommunale de Perception	Taux lissés 2021
224 SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC	1	11,57%
219 STE EULALIE D'OLT	2	9,22%
224 SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC	2	9,22%
061 CASTELNAU DE MANDAILLES	3	7,65%
182 PIERREFICHE D'OLT	3	7,65%
184 POMAYROLS	3	7,65%
187 PRADES D'AUBRAC	3	7,65%
224 SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC	3	7,65%
047 CAMPAGNAC	4	12,29%
055 LA CAPELLE BONANCE	4	12,29%
237 ST LAURENT D'OLT	4	12,29%

239 SAINT MARTIN DE LENNE	4	12,29%
247 ST SATURNIN DE LENNE	4	12,29%
026 BERTHOLENE	5	13,36%
107 GAILLAC D'AVEYRON	5	13,36%
120 LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE	5	13,36%
177 PALMAS D'AVEYRON	5	13,36%
303 VIMENET	5	13,36%
270 SEVERAC D'AVEYRON	6	13,88%

9. Budget 2021- Fiscalité locale- vote des taux d'imposition

Rapporteur : Christine PRESNE
Nomenclature 7.1

Il est proposé aux conseillers communautaires de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, arrête les taux cibles de TFB, FB, CFE suivants pour 2021 (taux cibles inchangés) :

- Taxe sur le foncier bâti : 8.59%
- Taxe sur le foncier non bâti : 35.66%
- Cotisation foncière des entreprises : 30.77%

10. Budget principal- taxe gemapi 2021

Rapporteur : christine PRESNE
Nomenclature :7

Les dépenses relatives à la GEMAPI sont essentiellement couvertes par des attributions de compensations (AC) des communes au bénéfice de la communauté de communes suite au passage en FPU :

- AC Fixes pour la part fonctionnement des Syndicats Mixtes de Bassins Versants en charge des questions relatives à la GEMAPI
- AC révisables pour la part des travaux sous la maîtrise d'ouvrage des Syndicats Mixtes de Bassins Versants.

Le produit de cette taxe est limité, par la loi, à un plafond fixé à 40 € par habitant ; la taxe ne peut être supérieure aux dépenses de fonctionnement et d'investissement prévisionnelles de la GEMAPI.

Au titre de 2021, il est proposé de retenir le montant de taxe suivant pour compenser les nouvelles dépenses de la GEMAPI non couvertes par les attributions de compensations :

TAXE GEMAPI	
Participation prévisionnelle 2021 au fonctionnement des Syndicats Mixtes de Bassins versants	38 291
Evaluation du coût de gestion de la compétence GEMAPI en interne CCCA (<i>Identique à 2019 et à 2020</i>)	2 229
Déduction des parts de fonctionnement des Syndicats Mixtes de Bassins versants retenues aux communes au titre des attributions de compensations (<i>montant rapport de CLECT</i>)	- 27 570
Evaluation du produit de la Taxe GEMAPI 2021	12 950

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2018 instituant la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (« GEMPI ») conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts,

- Arrête le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour 2021 à 12 950 €.
- Charge M. le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

11. Budget principal- autorisations de programme

Rapporteur : Christine PRESNE
Nomenclature :7.1

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit mettre en œuvre le dispositif des autorisations de programmes et des crédits de paiements qui permet de planifier les investissements et d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers.

L'autorisations de programme, votée par le conseil communautaire, porte sur la totalité de l'opération. Elle s'accompagne du vote de crédits de paiement sur plusieurs exercices.

Il est proposé au conseil communautaire de voter une autorisation de programme pour le pims.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,
Par 41 voix pour
Et une opposition (Jean-Louis SANNIE)

- Arrête l'autorisation de programme du pims assortie des crédits de paiement suivants :

opération 1800- pole intercommunal multi services

répartition dépenses						
nature	montant total	déjà budgété	2021	2022	2023	total
travaux	4 763 040,00		336 120,00	3 057 000,00	1 369 920,00	4 763 040,00
maitrise d'œuvre	977 556,00	201 000,00	235 800,00	270 000,00	270 756,00	977 556,00
total	5 740 596,00		571 920,00	3 327 000,00	1 640 676,00	5 740 596,00
répartition recettes						
			2021	2022	2023	total
tous financeurs			355 658,00	1 778 292,00	1 655 241,00	3 789 191,00

12. Budget principal- vote des subventions

Rapporteur : Christine PRESNE
Nomenclature :7.1

Il est proposé au conseil communautaire de verser les subventions aux associations.

M. Philippe COSTE pose la question de savoir pourquoi les associations ayant le même objet ne perçoivent pas le même montant de subvention. M. Edmond GROS répond que le financement des associations doit permettre à celles-ci de fonctionner. Le subventionnement est par conséquent fonction des besoins de l'association. Le Président ajoute qu'au nom de ce principe fondamental, les structures sociales qui comptabilisent des sommes importantes en réserve ont accepté de revoir leur demande à la baisse pour ne pas accentuer cette tendance à la thésaurisation.

Le mandatement effectif des subventions ne sera pas automatique et sera conditionné, au cas par cas, par la situation de chaque association et par la réalisation, totale ou partielle, des manifestations ou activités objet de la subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,
Par 39 voix pour,
et 2 abstentions (Sébastien CROS et Nathalie MARTY)

- Arrête l'état des subventions attribuées comme suit :

SUBVENTIONS - 65748	2021
Office de Tourisme Intercantonal	320 000,00
AFR crèche LAISSAC	108 479,00
AFR Sévérac	223 863,00
Centre Social du Pays d'Olt	183 100,00
centre social laissagais	85 112,00
Espace Emploi Formation	23 350,00
Recyclerie (Association Marmotte pour l'Insertion)	6 000,00

La transformerie de Laissac	5 000,00
Sapeurs Pompiers St Geniez	3 200,00
Sapeur pompiers Séverac	3 500,00
Sapeurs pompiers Laissac Séverac d'Eglise	3 500,00
Sapeurs pompiers saint laurent d'olt	2 100,00
Croix Rouge	3 600,00
ADMR LAISSAC	4 000,00
ADMR SEVERAC	2 000,00
ADMR CAMPAGNAC	3 500,00
ADMR SAINT COME	300,00
ADMR SAINT GENIEZ	3 000,00
ACTION 12	11 000,00
Ecurie des Marmots	0,00
ROC LAISSAGAIS	5 000,00
Tradition en Aubrac	0,00
Bœufs de Noël	1 000,00
Eleveur Race Aubrac	2 500,00
Moto club 12 - 3/4 J de l'Aveyron	0,00
Mémoire de Sévérac	2 700,00
Orgues et Musiques - Musique en vallée d'Olt	3 000,00
Bretelles Festival	3 000,00
SIRVENTES	3 000,00
Ciné Camp	1 000,00
agir durablement en olt et cause ADOC et Canopée	1 500,00
CD tri 12	0,00
course d'orientation	0,00
championnat vélo gendarmerie	3 000,00
association amiKado	2 500,00
TOTAL	1 022 804,00

- Précise que les montants indiqués sont des montants maximaux et que le mandatement sera fonction de la situation de chaque association.

13. Vote du budget général 2021

Rapporteur : Christine PRESNE
Nomenclature :7.1

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2021 de la communauté de communes synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 607 069,14	9 607 069,14
Investissement	8 420 423.00	8 420 423.00
Total	18 027 492.14	18 027 492.14

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget général 2021, tel que proposé.

14. Vote du budget annexe maison médicale de LAISSAC SEVERAC L'EGLISE

Rapporteur : Christine PRESNE
Nomenclature :7.1

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2021 de la maison médicale de LAISSAC SEVERAC L'EGLISE synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	113 525.00	113 525.00
Investissement	114 699.00	114 699.00
Total	228 224.00	228 224.00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe 2021 de la maison médicale de LAISSAC SEVERAC L'EGLISE, tel que proposé.

15. Vote du budget annexe maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT

Rapporteur : Christine PRESNE
Nomenclature :7.1

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2021 de la maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	29 984.00	29 984.00
Investissement	44 482.00	44 482.00
Total	74 466.00	74 466.00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe 2021 de la maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT, tel que proposé.

16. Vote du budget annexe assainissement non collectif 2021 - SPANC

Rapporteur : Christine PRESNE

Nomenclature :7.1

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2021 de l'assainissement non collectif synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	68 979.00	68 979.00
Investissement	49 837.00	49 837.00
Total	118 816.00	118 816.00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe 2021 de l'assainissement non collectif, tel que proposé.

17. Vote du budget annexe atelier relais

Rapporteur : Christine PRESNE

Nomenclature :7.1

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2021 de l'atelier relais synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 608.00	21 608.00
Investissement	36 254.00	36 254.00
Total	57 862.00	57 862.00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe 2021 de l'atelier relais, tel que proposé.

18. Vote du budget annexe ZAE la Falque- SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC

Rapporteur : Christine PRESNE
Nomenclature :7.1

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2021 de la ZAE de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 461 424,52	1 461 424,52
Investissement	916 319,52	916 319,52
Total	2 377 744,04	2 377 744,04

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe 2021 de la ZAE de la Falque, tel que proposé.

19. Vote du budget annexe ZAE le Tumulus- PIERREFICHE

Rapporteur : Christine PRESNE
Nomenclature :7.1

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2021 de la ZAE du Tumulus synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	490 171,67	490 171,67
Investissement	487 625,17	487 625,17
Total	977 796,84	977 796,84

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe 2021 de la ZAE le Tumulus, tel que proposé.

20. Vote du budget annexe zae les Combes- LAISSAC SEVERAC L'EGLISE

Rapporteur : M. le Président
Nomenclature : 7.1

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2021 de la ZAE des Combes synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 310 872,86	1 310 872,86
Investissement	767 961,86	767 961,86
Total	2 078 834,72	2 078 834,72

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe 2021 de la ZAE les Combes, tel que proposé.

21. Vote du budget annexe- ZAE du Lauradou- SAINT SATURNIN DE LENNE

Rapporteur : Mme Christine PRESNE

Nomenclature : 7.1

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2021 de la ZAE du Lauradou synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	338 764,80	338 764,80
Investissement	335 121,80	335 121,80
Total	673 886,60	673 886,60

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe 2021 de la ZAE le Lauradou, tel que proposé.

22. Vote du budget annexe ZAE le Marteliez 2 - SEVERAC D'AVEYRON

Rapporteur : Mme Christine PRESNE

Nomenclature : 7.1

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2021 de la ZAE les Marteliez 2 synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	50 411,52	50 411,52
Investissement	0	0
Total	50 411,52	50 411,52

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget 2021 de la ZAE les Marteliez 2, tel que proposé.

23. Vote du budget annexe ZAE la Tricouse- SEVERAC D'AVEYRON

Rapporteur : Mme Christine PRESNE
Nomenclature : 7.1

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2021 de la ZAE de la Tricouse synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	111 586,81	111 586,81
Investissement	19 000,00	19 000,00
Total	130 586,81	130 586,81

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe 2021 de la ZAE la Tricouse, tel que proposé.

24. Vote du budget annexe ZAE le Pla d'Aveyron- SEVERAC D'AVEYRON

Rapporteur : Mme Christine PRESNE
Nomenclature : 7.1

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2021 de la ZAE le Pla d'Aveyron synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	537 122,57	537 122,57
Investissement	527 161,56	527 161,56
Total	1 064 284,13	1 064 284,13

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe 2021 de la ZAE le Pla d'Aveyron, tel que proposé.

25. Vote du budget annexe- ZAD le Martéliez 1- SEVERAC D'AVEYRON

Rapporteur : Mme Christine PRESNE
Nomenclature : 7.1

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2021 de la ZAE les Martéliez 1 synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
--	----------	----------

Fonctionnement	1 227 054,88	1 227 054,88
Investissement	682 952,88	682 952,88
Total	1 910 007,76	1 910 007,76

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe 2021 de la ZAE les Marteliez 1, tel que proposé.

26. Vote du budget annexe ZAD Roumagnac- SEVERAC D'AVEYRON

Rapporteur : Mme Christine PRESNE

Nomenclature : 7.1

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2021 de la ZAD de Roumagnac synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	434 404,00	434 404,00
Investissement	404 402,00	404 402,00
Total	838 806,00	838 806,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe 2021 de la ZAD Roumagnac, tel que proposé.

27. Vote du budget annexe ZAD le Ménaldesque- SEVERAC D'AVEYRON

Rapporteur : Mme Christine PRESNE

Nomenclature : 7.1

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2021 de la ZAD le Ménaldesque synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 019 004,00	1 019 004,00
Investissement	1 013 502,00	1 013 502,00
Total	2 032 506,00	2 032 506,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe 2021 de la ZAD le Ménaldeque, tel que proposé.

28. Finances. Amortissement d'études.

Rapporteur : Mme Christine PRESNE
Nomenclature : 7.1

Les études payées sur l'article comptable 2031 (frais d'études) et qui ne sont pas suivies de réalisation (travaux...) doivent être amorties sur une durée maximale de 5 ans.
Les études suivantes sont concernées :

Compte	N° inventaire	Désignation	Date d'acquisition	Valeur brute
2031	ETUDE-001/2016-C	ETUDE CAVE LESTANG	23/08/2016	6 210,00
2031	1-24100	ANNONCE LEGALE ETUDE FAISABILITE EAU PLUVIAL	22/06/2017	451,44
2031	2018-2031-EAU	ETUDE PETIT CYCLE DE L'EAU	25/09/2018	52 681,20
2031	2018-2031-FUSION	MISSION FUSION	16/02/2018	25 200,00
2031	2031-140	ETUDE FUSION INTERCO	31/12/2017	12 600,00
2031	402-LAISSAC	ETUDE DEFAISABILITE D UNE ZONE EOLIENNE	18/04/2011	10 180,35
2031	456	INSERTION PRESSE MAISON DES SERVICES	05/07/2016	383,26
2031	458-LAISSAC	FRAIS ETUDE RESEAU DE CHALEUR	21/09/2016	3 648,00
2031	88-24100	études EXFILO	05/03/2019	14 332,80
			TOTAL	125 687,05

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- décide d'amortir les études non suivies de travaux sur une durée de 5 ans
- dit que les études précédemment réalisées telles que mentionnées seront amorties à compter de 2021 sur 5 ans

29. Services à la population- attribution d'aides aux assistantes maternelles

Rapporteur : Edmond GROS
Nomenclature :

Il est rappelé que la communauté de communes a mis en place un dispositif d'aides financières à destination des assistantes maternelles exerçant à domicile. Ces aides font partie de la politique publique plus large mise en œuvre pour promouvoir ce métier qui intervient directement dans l'attractivité du territoire.

M. GROS propose que les montants d'aides soient revalorisés pour promouvoir le métier d'assistantes maternelles et en renforcer l'attractivité. Il suggère que soit étudiée la mise en place d'une aide forfaitaire à l'installation. Alain VIOULAC répond que ces aides ont été mises en place par collectivité pour faire écho à la politique de construction des maisons d'assistantes maternelles ; par les aides individuelles aux assistantes maternelles exerçant à domicile, l'ensemble des professionnelles du secteur bénéficiant ainsi d'une aide de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu le règlement d'aide approuvé par le conseil communautaire le 29 juillet 2019
Vu le rapport de la commission services à la population en date du 7 janvier 2020

- Décide d'attribuer les aides financières suivantes

Mme BOULAROT Aurore
Critères : Première installation

Montant de l'aide : 295.39€ (Barrière cheminée, sécurité placard, chaise haute, gigoteuse, jeux éducatifs, cabane d'enfants)

Mme AYRAL Emilie

Critères : Aucun changement de situation professionnelle

Montant de l'aide : 82.45€ (Siège auto)

Mme DELTOUR Isabelle

Critères : Aucun changement de situation professionnelle

Montant de l'aide : 78.40€ (Thermomètre, écoute bébé, tapis d'eau et jeux éducatifs)

Mme AYFRE Marie-Pierre

Critères : Aucun changement de situation professionnelle

Montant de l'aide : 97.98€ (Chaise haute, couverts, jeux éducatifs)

Mme RAGOT Annie

Critères : Aucun changement de situation professionnelle

Montant de l'aide : 120.98 € (Lit parapluie, habillage poussette, parc à bébé, poussette double, jeux éducatifs)

- Autorise le Président à signer tous documents y relatifs

30. Mutualisation - location maintenance de copieurs

Rapporteur : M. le Président

Nomenclature : 1.1

Dans la continuité des opérations de mutualisation déjà mises en place entre les communes de la communauté de communes, il est proposé au conseil communautaire d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition en location maintenance de copieurs multifonction.

Le marché concernera les communes de :

PIERREFICHE

PALMAS D'AVEYRON

SAINT LAURENT D'OLT

SAINT MARTIN DE LENNE

POMAYROLS

CASTELNAU DE MANDAILLES

Et la communauté de communes

La communauté de communes est coordonnatrice du groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture en location maintenance de copieurs multifonction.
- Autorise le Président à signer tous documents y relatifs.